

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mars 2024

II. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 décembre 2023

VU l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 8 décembre 2023.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 8 décembre 2023.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	25
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 20/03/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 8 décembre 2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du 13 juillet 2023

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative à la campagne d'emplois BIATSS 2024
2. Délibération relative au budget initial 2024
3. Délibération relative à l'arborescence SIFAC
4. Délibération relative aux tarifs 2024
5. Présentation du bilan d'activités du Service de Santé Universitaire (SSU)
6. Présentation du bilan d'activités du Service de Formation Continue (SeFCo)

POLITIQUE VIE ÉTUDIANTE

7. Délibération relative à la programmation 2024 des actions financées par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)
8. Délibération relative aux éléments réglementaires dans le cadre de la campagne Parcoursup 2024
9. Délibération portant attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et d'Initiatives Étudiantes (FSDIE)

POLITIQUE VIE SCIENTIFIQUE

10. Délibération portant sur la modification du barème des indemnités en faveur des chercheurs étrangers invités
11. Délibération relative à l'attribution de subventions aux colloques 2024

QUESTIONS DIVERSES

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
AUTISSIER Nicolas	Présent	
<i>RAYMOND Fleur</i>		
HAMADA Moïnaecha	Excusée	M. BOCHE
<i>PIERRE-LOUIS Claudel</i>		
LECLERC Sasha	Excusée	
<i>GLOMBARD Jérémy</i>	Excusé	
LOHEST Natacha	Présente	
<i>BARODINE Naël</i>		
POLESE Valentin	Excusé	
Siège vacant		
WAZNI Kiara	Excusée	
<i>KOLO Solen</i>	Excusé	
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Présente	
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Excusé	Mme BELLANDO
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Excusée	
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Présent	
TOUMI Hechmi	Excusé	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aïcha	Présente	
HENRY Laurent	Présent	
LEGOY Corinne	Présente	
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Présente	
PARET Karine	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	M. HENRY
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
ALLAUME Pierre-Sylvain	Présent	
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Excusée	M. NEDJAI
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
COSNEAU Fanny	Excusée	M. ALLAUME
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	
GAIL France Aimée	Excusée	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	M. BLOND
HAMON Ludovic	Excusé	
LABADIE Nadia		
MALBO Gérard (suppléant)	Excusés	M. MONTILLOT
OULD Françoise	Présente	
MONTILLOT Florent	Présent	
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présents : 21

Nombre de procurations : 7

Le quorum est atteint.

Invités permanents (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique
M. BOUVET, Agent comptable
M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
M. MOAL, Vice-président délégué « Vie des campus »
Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'administration
M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Universitaire
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services
M. SORNIQUE, Vice-président Etudiant

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme BODUSSEAU, Responsable des services administratif du Service de Santé Universitaire
M. FITZE, Directeur de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante
Mme LETORT, Vice-présidente déléguée aux moyens
Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante
Mme MALON-COUSSEAU, Directrice des Ressources Humaines adjointe
Mme PROUST, Directrice du SeFCo
Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FIEF, assistante de direction
Mme FEUILLÂTRE, assistante de direction
Mme KRUMHORN, assistante de direction

La séance démarre à 9h11. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :Présentation des produits Créacosm :

Le Président présente l'exposition des produits « Créacosm » installée devant le Salon des Présidents. Très fier de pouvoir mettre en avant le résultat du travail réalisé par environ 15 formations de l'Université, il rappelle que les produits ont notamment été concrétisés grâce à la participation d'étudiants en technique de commercialisation de l'IUT de l'Indre (à l'origine des étiquettes et packaging), ou encore des étudiants de l'IUT de Chartres, de l'école universitaire de management (IAE) et de l'IUT d'Orléans.

Le Président remercie Mme DESTANDAU, porteuse du projet qui a accepté le défi de cette production il y a désormais 2 ans et demi. Le lancement officiel a beaucoup plu et s'est déroulé le 7 décembre 2023 en présence de plusieurs journalistes. Le Président ajoute avoir rencontré la Directrice de Communication et Directrice des Ressources Humaines de LVMH, leader mondial des produits de haute qualité, qui espère le développement d'une communication plus large et a confirmé son appui dans ce sens. Le Recteur a, par ailleurs, exprimé le souhait que le projet Cosméto Pharma soit intégré dans le Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ). Suite à ces remarques, le Président a proposé qu'un second événement soit organisé dans les prochains mois afin de lancer le deuxième produit qui est déjà prêt. L'objectif est de mettre en avant toutes les formations de l'Université d'Orléans qui participent à la chaîne cosmétique (de la conception de la composition chimique jusqu'à la communication) mais également de disposer d'un produit de luxe qui mette en avant l'Université d'Orléans auprès de ses partenaires. Les premiers retours sont très positifs et les administrateurs sont invités à transmettre toutes les propositions à la cheffe de projet.

Nuit de l'orientation :

La Nuit de l'orientation s'est déroulée le jeudi 7 décembre 2023 au CO'Met à Orléans. Principalement destinée aux jeunes (collégiens, lycéens, étudiants) et à leur famille, c'est l'occasion de découvrir le monde de l'entreprise et ses métiers. Le Président signale la présence de plus de 5 000 personnes en une heure, preuve du succès de l'opération.

Prix des villes étudiantes de moins de 40 000 étudiants :

Orléans a obtenu le deuxième prix des villes étudiantes de moins de 40 000 étudiants. Ce prix a été remis à l'ensemble de la ville et concerne toutes les formations qui s'y déroulent, universitaires et autres. Ce prix a été décerné au regard de plusieurs critères parmi lesquels la qualité de l'air, critère pour lequel Orléans a d'ailleurs obtenu la meilleure note, ou encore la santé et l'accès aux soins, où la note était la moins bonne. La dynamique de croissance des effectifs, l'offre de formation et son évolution ont également été analysées. La ville d'Orléans se situe, par ailleurs, à la 7^{ème} position du classement général des villes étudiantes de France.

Athena :

Le Président rappelle le travail en cours sur le dépôt de la nouvelle version du dossier. L'Université italienne Niccolo Cusano est sortie de l'alliance et l'Université de Salento a été invitée à la rejoindre. L'Université de Salento, située en Italie dans les Pouilles, est un établissement qui apparaît dans les 300 à 400 universités du classement de Shanghai. Cette université a de nombreuses ressemblances avec les autres universités de l'Alliance. Le Président signale que la mise en place d'une gouvernance d'Athena est apparue comme fondamentale dans cette nouvelle version. La gouvernance est, en effet, actuellement composée des Présidents et Recteurs des Universités, appuyés par un comité constitué des porteurs de workpackage. L'Alliance s'interroge sur l'idée de créer un groupe composé de représentants des Conseils d'Administration des différentes universités (1 représentant par université). L'objectif est d'institutionnaliser davantage Athena et de permettre à la communauté universitaire de s'emparer du pilotage du projet. Le Président devrait, par conséquent, être amené à solliciter les administrateurs volontaires.

Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre (OSUC) :

Le Président informe de l'élection à l'unanimité moins une abstention du nouveau directeur de l'OSUC, M. Christophe TOURNASSAT, professeur des universités, qui prend la succession de M. MOREIRA. Il devrait être officiellement nommé en janvier 2024.

Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale (INSERM) :

Le Président évoque un repas très productif avec l'INSERM lors duquel plusieurs évolutions ont été annoncées. L'installation de l'Accélérateur de Recherche Technologique (ART) se poursuit et l'INSERM a ainsi proposé d'affecter entre 14 et 17 postes (comparativement aux 10 postes précédemment annoncés). Le Président Directeur Général (PDG) de l'INSERM visitera les locaux au printemps, ce qui devrait également être l'occasion d'une annonce positive pour l'établissement avec un autre projet d'ampleur qui est en train de mûrir. Ceci illustre la dynamique extrêmement positive entretenue avec l'INSERM.

Allocution du Président de la République :

Le Président revient sur l'allocution du Président de la République qui s'est déroulée à l'Élysée le 7 décembre 2023 en présence de plus de 300 représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche, essentiellement des PDG des Organismes Nationaux de Recherche (ONR) et des Présidents des associations de type France Universités : UDICE (associations d'universités de recherche), AUREF (Alliance des Universités de Recherche et de Formation), notamment... Plusieurs annonces ont ainsi été faites par le Président de la République.

Parmi les éléments essentiels, le Président de l'université revient sur une annonce ferme du passage à un acte II de l'autonomie des universités. Le Président, récemment interrogé par France Bleue, a d'ailleurs fait remarquer que le Ministère n'avait déjà pas semblé avoir compris l'acte I de l'autonomie et que les établissements étaient déjà bien autonomes sur un certain nombre de sujets. Parmi les éléments en discussion autour de cet acte II, il a été mis en évidence une volonté de faire des universités des chefs de file pour la recherche sur leur site. L'idée serait que les universités jouent pleinement leur rôle d'opérateurs de recherche pour le pilotage sur leur site avec des organismes de recherche comme agences de programme (ONR), pilotant les projets nationaux. La liste des thèmes associés à chaque organisme a été révélée : santé pour l'INSERM, biodiversité et sociétés durables pour le CNRS. Le Président est curieux de savoir de quelle manière ce projet a été accueilli par les collègues du CNRS.

Le Président de la République a exprimé le souhait d'une plus grande autonomie des universités, notamment en terme de gestion des ressources humaines. Aujourd'hui les établissements sont autonomes et, en même temps, une partie des décisions sont prises au national. Le Président de l'Université donne l'exemple des promotions actées par la CNU ou encore des discussions avec le MESR autour des sections pour le repyramidage.

La volonté du Président de la République révèle ainsi la volonté d'aller plus vers une gestion locale des carrières et des rémunérations. Dans son discours, puis dans l'échange qui a eu lieu quelques jours après avec le Ministre GUERINI et la Ministre RETAILLEAU, il n'est pas aisé de comprendre si cette évolution concernerait les enseignants-chercheurs et/ou les personnels BIATSS.

Parmi les autres éléments mis en avant, le Président de la République a fait la distinction entre « universités » et « grandes universités » : on pouvait sentir une tentation que les grandes universités aient des modes de fonctionnement différents des autres.

Le Président évoque également la réunion du groupe RH et moyens de France Universités en présence des Ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de la Transformation de la Fonction Publique, *a priori* dans le but de « déconvoluer le signal ». Cette réunion qui était prévue ce jour a été reportée, certainement au regard des annonces faites. Le Président revient également sur la mise en place de l'acte II qui devra être achevé dans 18 mois : s'agit-il de la réflexion qui doit être terminée ou de sa mise en œuvre ? Cette annonce risque d'entraîner un rythme très élevé dès le mois de janvier, notamment pour le Conseil Académique.

Le prochain Conseil d'Administration, qui est prévu le jeudi 21 décembre 2023, sera suivi d'un petit moment convivial en fin de séance pour fêter la fin d'année.

A la suite de ces informations générales, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

Approbation du PV du 13 juillet 2023 :

M. MONTILLOT souhaite que soit corrigés plusieurs erreurs en page 7 du projet de procès-verbal. L'acronyme « ABF » utilisé correspondait en effet aux Architectes des bâtiments de France et non à l'Association des Bibliothèques de France. Il précise également qu'il était question de la conservatrice régionale et non pas de la conservation régionale.

Ceci revient donc à la phrase suivante : « Il rappelle que ces révisions étaient liées à la fois aux demandes de l'Université, de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), de la Conservatrice Régionale des Monuments Historiques (CRMH) et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) mais également à l'inflation du coût des matériaux et des salaires ».

Le Président soumet le projet de procès-verbal du 13 juillet 2023 ainsi corrigé au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	6
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 13 juillet 2023 est adopté.

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative à la campagne d'emplois BIATSS 2024

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique, et Mme MALON-COUSSEAU, Directrice des Ressources Humaines adjointe, à présenter le projet de campagne d'emplois BIATSS (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé) 2024.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président rappelle que le vote des administrateurs est attendu uniquement sur les postes ouverts aux concours pour la rentrée 2024.

Le Président remercie Mme ANDREAZZA pour cette présentation puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Concernant le poste d'animalier, M. THANY demande si ce poste est différent de celui pour lequel des auditions seront organisées la semaine prochaine.

Le Président confirme qu'il s'agit du même poste. Le recrutement a été anticipé afin de permettre l'ouverture de l'animalerie dès janvier 2024. Ce poste bénéficiera également à d'autres laboratoires.

M. NEDJAI interroge sur le poste de technicien en traitement d'information : ce poste n'a, en effet, pas été affecté, mais ne sera-t-il pas fléché vers la Direction des Systèmes d'Information (DSI) ? Il rappelle le fort besoin de ce type de profil au sein de l'UFR LLSH.

La Présidente du Conseil Académique précise qu'un poste non affecté signifie que le poste est ouvert à tous les personnels de l'établissement c'est-à-dire que tout le monde peut postuler et pas uniquement aux personnels rattachés à la DSI. Elle rappelle également qu'il s'agit d'un concours catégorie A et donc que cela implique, en principe, une mobilité sauf si la personne promue est en distorsion fonctionnelle.

M. ALLAUME revient sur le recrutement réservé aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) ouvert l'an dernier et pour lequel il y a eu une grande difficulté pour affecter la lauréate du concours.

Dans la mesure où un nouveau poste de ce type est ouvert cette année, quelles actions seront mises en œuvre pour assurer l'affectation de la personne recrutée ?

Rappelant que M. ALLAUME est à la fois membre élu au Conseil d'Administration et au Comité Social d'Administration, le Président rappelle que les administrateurs ne se prononcent que sur l'ouverture des postes. La mise en œuvre est, quant à elle, discutée dans une autre instance, même s'il est bien évident que tout est mis en œuvre pour que les personnes recrutées soient directement affectées. La personne à laquelle fait référence M. ALLAUME est d'ailleurs affectée sur un poste dans une composante.

M. ALLAUME demande s'il ne serait pas plus intéressant d'affecter précisément le poste.

Le Président précise qu'en ouvrant un poste affecté, on se laisse la possibilité que la personne contractuelle pressentie ne soit pas recrutée, ce qui, en pratique, n'est pas souhaité ni par l'établissement, ni par le chef de service. On peut inversement imaginer qu'un agent déjà en poste soit contraint à changer de poste alors qu'il pourrait y rester. Cette proposition permet donc une certaine souplesse à la fois pour l'établissement et l'agent pour faire face à ce type de situation ou à d'autres.

Précisant avoir entendu les arguments du Président, M. ALLAUME confirme ne pas vouloir une nouvelle fois devoir accompagner un collègue pour ce type de raison. Il demande ensuite la répartition des postes ouverts à l'interne et à l'externe.

La Présidente du Conseil Académique précise que cette répartition n'est pas encore décidée et que les discussions se poursuivent avec le Rectorat. Elle est, en effet, le résultat d'une décision nationale sur le nombre de postes.

Le Président rappelle une nouvelle fois que le Conseil d'Administration ne vote pas sur les conditions de mise en œuvre. Une fois cette ouverture de concours actée, la mise en œuvre relève, en effet, davantage du ressort du CSA. Il prend l'exemple d'une seule situation connue qui a amené le Rectorat à se positionner car la campagne d'emplois risquait de créer un déséquilibre budgétaire pour l'établissement.

M BOCHE commence ses propos par quelques éléments de satisfaction avec ces 4 créations pour la médecine (2 postes de catégorie A et 2 postes de catégorie B) complétés toutefois par une interrogation. Il souhaite ainsi connaître les raisons qui ont poussé à proposer un poste d'ingénieur d'études « chargé d'étude juridique et ressources humaines » qui ne sera ni rattaché en médecine, ni au Service des Affaires Juridiques mais à la Direction des Ressources Humaines. Il ajoute qu'une nouvelle UFR ne nécessite pas uniquement des nouveaux moyens mais également des moyens au niveau des services centraux et ce, sans défavoriser les composantes. On voit ici la limite de la logique qui a été poursuivie depuis plusieurs années de détruire quasiment tous les postes de catégorie C sur les fonctions d'entretien. Cette logique correspond à un désaccord majeur entre la gouvernance et la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) depuis des années. Depuis la suppression du poste d'agent logé à l'UFR DEG qui gérait le bâtiment et les espaces verts et représentait la seule présence humaine sur ce site, on voit aujourd'hui le résultat au niveau des abords extérieurs ainsi qu'en terme de sécurité. Selon la FSU, les choix qui ont été faits pèsent aujourd'hui sur l'établissement, y compris sur la médecine, et ne permettront d'ailleurs pas d'accueillir pleinement son installation ni sa montée en puissance. Il ajoute qu'il n'y a pas que les catégories A et B qui concourent au fonctionnement quotidien de l'établissement et les suppressions massives opérées sur les catégories C, certaines pour transformation mais d'autres également pour destructions nettes des filières techniques, pèsent également dans la balance.

En dernier point, M. BOCHE mentionne l'insuffisance d'ouverture de concours (9 en 2024). Ce nombre est d'autant plus insuffisant cette année que, même s'il concourt pour partie à la promotion interne de certains collègues titulaires, il engendre également la « déprécarisation » de certains collègues contractuels. Ces ouvertures ne sont ainsi pas suffisantes pour répondre à l'augmentation croissante du nombre de collègues contractuels. Le Rapport Social Unique (RSU) fait ainsi état en 2022 de 800 personnels BIATSS : 547 titulaires (contre 607 l'année d'avant) et 249 contractuels. On constate donc un nombre de départs de titulaires en forte croissance, ce qui engendre une augmentation du nombre de contractuels (100 de plus en 5 ans). Ce phénomène risque encore de s'aggraver d'ici deux ans. M. BOCHE regrette donc le nombre insuffisant de concours pour leur permettre de rester, s'ils le souhaitent, dans l'établissement. Il ajoute avoir déjà formulé ces propos lors de la précédente séance du Comité Social d'Administration, séance qui a été marquée par un avis défavorable de 6 voix contre et 3 voix pour. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la FSU votera une nouvelle fois contre cette proposition.

Le Président remercie M. BOCHE pour cette intervention complète avant d'affirmer partager son analyse sur le fait que la médecine appellera également l'appui des services centraux. C'est d'ailleurs la raison qui a poussé à la transformation de l'ex Learning Lab en un futur service commun, ou encore à la création d'un poste de catégorie A au sein de la Direction des Ressources Humaines afin d'accompagner la gestion du recrutement et de la carrière des personnels hospitalo-universitaires (les Professeurs des Universités – Praticiens Hospitaliers mais également les assistants hospitalo-universitaires et les autres, ...). Même si le volume des ouvertures de concours peut être discuté, tout est mis en œuvre pour le monter au plus haut. Concernant la sécurité, même s'il entend la lecture, le Président indique ne pas pouvoir laisser croire qu'il n'y a plus personne aux abords de l'UFR DEG. Le nombre d'agents qui s'occupent de la sécurité de l'établissement a été augmenté de deux agents supplémentaires pour répondre au contexte et aux besoins de vigilance lors des heures de pointe. Des consignes précises ont ainsi été données au sein de l'UFR DEG, de l'UFR ST ou encore à la Bibliothèque Universitaire (BU) de Sciences. Il invite donc à ne pas faire le parallèle entre l'absence d'agents logés et la sécurité, qui peut être assurée par d'autres moyens. Concernant les contractuels, même s'il entend le discours sur l'importance de la titularisation et des concours, le Président invite à l'enrichir en termes de vocabulaire. La pérennité ne doit pas uniquement être assimilée à une titularisation, il faut en effet prendre en considération les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) qui s'inscrivent dans la durée. Le Président ajoute que, compte tenu de la difficulté à augmenter le nombre d'ouverture de concours (et notons bien ici que l'Université d'Orléans ouvre des concours contrairement à d'autres établissements), l'objectif est de travailler la voie de la cédésation pour que les collègues aient la perspective de se projeter et de s'inscrire dans la durée.

M. ALLAUME précise que la position du Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES) - Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) reprend beaucoup celle de la FSU. Il regrette fortement le faible nombre de concours, ainsi que la politique axée sur les contractuels (CDD et CDI) en sachant pertinemment que la discussion sur la refonte des grilles pour les contractuels n'est pas encore lancée. Il regrette également le fait que la campagne se déroule juste avant le vote du budget et qu'on se retrouve ainsi avec une campagne immédiatement soumise au vote du budget, telle une variable d'ajustement. C'est pour cela qu'il précise voter contre cette campagne d'emplois.

Le Président indique que M. ALLAUME a dû recevoir une invitation à un groupe de travail qui précède le CSA du 18 décembre 2023. Il précise que la campagne d'emplois n'est pas une variable d'ajustement du budget et que le choix a été fait de maintenir des campagnes d'emplois extrêmement volontaristes. Aujourd'hui, à l'échelle nationale, le Président invite à prendre conscience qu'il n'y a que peu de campagne d'emplois, comme celle proposée par l'Université d'Orléans, instruite par les autres universités en France.

Aujourd'hui, le taux de contractuels dans les universités en France est d'environ une dizaine de points au-dessus en moyenne : cela signifie que l'Université d'Orléans a un plus faible taux de contractuels que la moyenne nationale. L'Université d'Orléans est donc l'un des derniers établissements qui continue à proposer des postes aux concours et qui défend un certain niveau de titulaires. Il insiste également sur le fait que l'université n'a pas eu de dotation particulière pour faire des créations mais qu'il s'agit bien d'un choix de l'établissement, avec le budget qui lui est confié de faire des créations alors que la dotation ne prévoit rien dans ce sens. Les moyens de ces créations ont donc été trouvés ailleurs.

Le Président soumet le tableau des concours ouverts dans le cadre de la campagne d'emplois BIATSS 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	7
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	3
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	18
Contre :	7

→ **Vote du Conseil** : le tableau des concours ouverts dans le cadre de la campagne d'emplois BIATSS 2024 est adopté.

Le Président remercie la Présidente du Conseil Académique, la Direction des Ressources Humaines ainsi que les administrateurs pour ce vote qui va permettre aux collègues de pouvoir se présenter au concours.

2. Délibération relative au budget initial 2024

Le Président invite Mme LETORT, Vice-présidente déléguée aux moyens, Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières (DAF) et M. BOUVET, Agent Comptable, à présenter le projet de budget initial 2024.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie Mme LETORT pour cet énorme travail réalisé sur le budget, marqué par cette volonté de bénéficier du maximum de marge de manœuvre possible au regard du contexte. Il espère continuer sur cette voie dans les prochaines années.

M. MONTILLOT remercie pour cette présentation et souhaite revenir sur le million d'Euros de solde budgétaire négatif compensé par un prélèvement sur fonds de roulement. Sur la partie médecine, peut-on espérer rattraper ce million ? Même s'il entend que les données sont satisfaisantes, une telle méthode risque à terme de mettre à mal l'établissement.

Concernant la faculté de médecine, le Président rappelle que la pré-notification 2024 de 1,4 Million d'Euros environ pour la partie masse salariale devrait couvrir à peine la partie hospitalo-universitaire (PU-PH) et Chefs de clinique et assistants. Ceci ne couvre par contre pas la totalité de ce qui a été mis (postes BIATSS, par exemple). Le Président ajoute également un sujet tendu avec le Ministère lié aux frais de fonctionnement. Le sujet de l'investissement devra également être mis à l'ordre du jour des discussions.

Le Président est également convaincu qu'il y aura de nouvelles mesures salariales en juillet 2024 afin notamment de répondre à l'évolution du taux d'inflation. Si ces mesures venaient une nouvelle fois à n'être que partiellement compensée, les établissements se retrouveraient bloqués en 2025. Le fonds de roulement paraît énorme mais comprend également le financement de MINERVE ou encore le CPER, par exemple. La partie mobilisable n'est donc pas si importante qu'il apparaît. Selon le Président, le risque majeur se profile donc davantage sur l'année 2025. Le Président informe avoir très clairement affirmé cette position auprès du rectorat et du Ministère. Cependant, plus de la moitié des universités françaises vont être en situation difficile en 2024 et les $\frac{3}{4}$ en 2025. Bercy ne semble pas croire en cette possibilité et incite à une forte souplesse pour arriver à gérer les deux prochaines années.

M. MONTILLOT rappelle qu'1% de masse salariale non compensée représente en réalité 1,6 Million d'Euros (la masse salariale votée étant de l'ordre de 155 Millions d'Euros).

Le Président précise qu'un mois de paye correspond à 12 Millions d'Euros. Les effets d'une hausse non compensée sont donc énormes.

M. THANY se dit surpris de voir le solde négatif d'un Million d'Euros et s'étonne que l'établissement puisse arriver à convaincre le Ministère avec ces chiffres. Par ailleurs, il demande de quelle manière la variation sur les contrats de recherche (estimée à 617 000 Euros) a été trouvée et ce que cela englobe.

Mme LETORT précise que ce montant englobe tous les contrats de recherche. Elle rappelle également que certains contrats sur les Investissements d'Avenir se clôturent actuellement.

Le Président invite à la prudence sur ces contrats de recherche en raison de la tendance ces dernières années à inscrire beaucoup et précise le travail récent déployé pour arriver à les inscrire de manière plus fine.

M. THANY s'étonne que la Direction des Affaires Financières soit au courant de tous les contrats de recherche.

Le Président rappelle que l'objectif est d'avoir une meilleure prévision budgétaire pour arriver à gagner en crédibilité. Concernant la question du solde budgétaire négatif, le Président invite à relativiser ce montant (qui s'élevait à 4 Millions d'Euros l'an dernier). Le Ministère est davantage intéressé par le résultat ou encore par certains ratios plutôt que par le solde budgétaire qui ne correspond finalement qu'à la différence entre les entrées et sorties sur l'année. Il conseille de s'intéresser au tableau de bord de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, accessible sur *DataESR*, qui permet d'avoir une indication sur la santé de l'établissement et des établissements voisins. Le Président invite, par ailleurs, à analyser davantage la dynamique de certains des indicateurs. Il appelle également à relativiser ce Million de solde négatif, comparé au budget global de 197 Millions d'Euros, ce qui représente finalement un faible pourcentage. La plus grosse inconnue sera la réalisation de la campagne d'emplois. Il rappelle ici le plus gros risque d'écart lié au fait que la campagne d'emplois ne soit au final pas concluante, comme l'an passé, avec un million de masse salariale en moins de ce qui avait été prévu et un certain nombre d'emplois non pourvus sur le schéma d'emplois global.

M. AUTISSIER intervient sur le projet sur la vie étudiante et regrette que la thématique de la vie étudiante ne semble se résumer qu'à la CVEC.

Le Président confirme que c'est justement l'objectif. Il précise une lecture différente dans le discours du Ministère. Ce discours précisait en effet que rien n'était fait auparavant sur la vie étudiante, et que les projets peuvent désormais être déployés grâce à la CVEC.

M. AUTISSIER souhaite ensuite avoir des précisions sur le projet de maison à destination des étudiants.

Le Président invite M. MOAL, Vice-président délégué à la vie des campus, à donner plus de précisions.

M. MOAL explique qu'une demande de cofinancement d'une maison des associations étudiantes, notamment sur la partie CVEC, a été déposée dans le cadre du Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance (COMP), actuellement en cours de finalisation. Ce projet qui a été réactivé, est actuellement en discussion avec le Recteur puis les échanges se poursuivront avec le Ministère. L'objectif est d'arriver à inaugurer la maison dès fin 2027.

Outre les négociations financières en cours, le Président indique pressentir une difficulté tout autre : l'Etat a, en effet, pour objectif de réduire la surface construite de 20%. Il va donc être très compliqué de construire des nouveaux bâtiments. Il rappelle également l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN). La France s'est ainsi fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021 l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduire de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021). La problématique de l'ingénierie financière apparaît donc comme secondaire dans la mesure où il faudra déjà obtenir l'autorisation. Il insiste sur le fait que l'établissement dispose des moyens financiers mais que cela prendra du temps.

M. AUTISSIER interroge ensuite sur la comparaison entre les prévisions de fonctionnement et le « réalisé ». Titulaire d'un master des collectivités territoriales, M. AUTISSIER trouve choquant d'entendre des prévisions de 30 Millions d'Euros alors que le « réalisé » se situe davantage aux alentours de 25 à 28 Millions d'Euros.

Le Président précise être tout à fait d'accord. Il rappelle cependant qu'il ne s'agit pas d'une volonté mais du constat d'un fonctionnement antérieur au travers duquel chaque composante, laboratoire et service établissait son budget et que le budget de l'établissement n'était finalement que la concaténation de l'ensemble de ces petits budgets et donc l'accumulation de petits « au cas où ». Le travail mené par la Vice-présidente déléguée aux moyens apporte un vrai changement de fonctionnement : même si cela n'est pas simple, l'idée est désormais de fixer de grandes enveloppes et d'essayer de les remplir au regard des besoins. Il ne s'agit en rien de réduire les dépenses mais de mieux prévoir et de planifier la différence sur d'autres dépenses.

M. THANY souhaite intervenir en tant que directeur de laboratoire. Il regrette ainsi que les directeurs soient constamment attaqués sur la question de la gestion des budgets et veut préciser que, quand un laboratoire obtient un budget recherche et un financement, une programmation est faite par rapport au financeur. Il arrive toutefois que la réalité soit différente et cette situation est comprise par le financeur mais pas par l'établissement.

Le Président entend ce discours et a conscience de la situation. Il précise toutefois que cette situation n'est pas anecdotique, particulièrement pour la recherche à Orléans. Les autres établissements comparables en terme de budgets de recherche, vont, quant à eux, avoir une fluctuation beaucoup moins importante. Il insiste également sur le fait qu'une exécution à 100% n'est pas envisageable et qu'une fluctuation faible est tout à fait raisonnable. Sur la recherche à Orléans, cette fluctuation est cependant trop importante, mettant ainsi en difficulté l'ensemble du budget de l'établissement.

M. THANY ajoute qu'il faut, en effet, aller vers un meilleur accompagnement et une meilleure flexibilité du système.

Le Président signale que ceci sous-entend, effectivement, un meilleur accompagnement mais également un gain en maturité pour chacun des acteurs. Ceci ne concerne bien sûr pas que la recherche et les discussions se poursuivent également avec les directeurs de composantes. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui permettra à terme de déployer d'autres projets.

M. REY indique être toujours étonné de voir des budgets établis à l'Euro près au regard des montants concernés. Sur le fonctionnement, il invite à analyser les données inscrites sur les 4 dernières années avec une certaine vigilance dans la mesure où les années 2020 et 2021 étaient complètement atypiques. Il propose de prendre en compte l'interruption des activités mais également le fait que, quand une activité redémarre, tous les frais incompressibles liés à ces projets redémarrent également, ce qui est donc très difficile à contrôler.

Reprenant son expérience au sein du BRGM, M. REY évoque un changement de paradigme : les discussions, qui se faisaient avant essentiellement avec les tutelles, se font désormais directement d'une part avec les tutelles, puis entre les tutelles et Bercy qui fixe une enveloppe de manière quasi automatique. Ce changement de fonctionnement risque de perdurer et change totalement la manière de construire le budget.

Le Président remercie M. REY pour ce témoignage et évoque une situation similaire dans les échanges avec les tutelles et Bercy. Il revient ensuite sur le fonctionnement et précise que la construction est principalement basée au regard des années 2022 et 2023. Au final, il a été constaté que certains postes ont énormément changé leur mode de fonctionnement et les niveaux de missions n'ont, par exemple, pas vraiment redécollé. Le rôle du budget rectificatif est également de pouvoir ajuster le fonctionnement à la réalité.

M. BOCHE veut insister sur plusieurs points. Tout d'abord, il évoque les 3,8 Millions d'Euros d'augmentation de la masse salariale et l'annonce espérée de nouvelles mesures salariales en juillet prochain mais toujours avec le même problème de l'insuffisance de la dotation ministérielle et le fait que c'est à l'établissement de financer une bonne part de ces décisions prises par la tutelle. Cela ramène aux précédents échanges : au moment où il est question de l'acte 2 de l'autonomie des universités, il faudrait avoir des actes concrets, massifs pour l'enseignement supérieur et la recherche publique.

M. BOCHE relève ensuite un désaccord majeur concernant les dépenses de fonctionnement et le fait de budgéter 30,6 Millions d'Euros contre 35,6 Millions au dernier budget rectificatif, en tenant compte de l'évolution attendue de l'inflation, de la montée en puissance de la Faculté de médecine. Il n'apparaît pas du tout raisonnable d'envisager de baisser drastiquement de 5 Millions d'Euros les dépenses de fonctionnement en se basant uniquement sur les dépenses réalisées les années précédentes. M. BOCHE évoque ainsi un désaccord profond d'analyse : si effectivement des effets conjoncturels peuvent s'expliquer notamment sur la gestion au quotidien des contrats de recherche, la réalité est plus pragmatique. Ainsi, compte tenu du nombre très important de postes BIATOSS (Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels sociaux et de santé) vacants, des remplacements permanents sur un certain nombre de postes à la fois dans les services centraux, dans les composantes mais aussi dans les laboratoires, l'engagement et le suivi de la dépense sont forcément moins efficaces car ils reposent sur moins de collègues. Les prévisions ne sont donc pas insincères, elles sont simplement difficilement réalisables compte tenu de l'énorme déficit en postes BIATOSS au sein de l'établissement. En validant ce mode de fonctionnement, on s'habitue donc à un fonctionnement déséquilibré où l'établissement manque de manière structurelle de postes BIATOSS pour remplir ses missions. Ceci n'est pas acceptable car cela impacte les personnels, la gestion de l'établissement mais aussi les étudiants. Ces choix d'austérité contraints imposés par la tutelle ont des conséquences très concrètes. M. BOCHE prend ici l'exemple de l'augmentation des sommes liées à la culture.

Cet élément est factuel et dans le contexte actuel il paraît essentiel de développer tout ce qui relève de la culture, pas uniquement le Bouillon mais également tout ce qui est mené dans les antennes et les associations par le biais du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

Cependant, en regardant le détail, il s'avère que dans les propositions futures, le budget propre du Bouillon est divisé par 4. Concrètement, cela signifie que l'année prochaine, le Bouillon ne pourra malheureusement plus programmer de concerts de musique actuelle dans cette salle qui a entièrement été équipée, avec de multiples concerts programmés cette année et des techniciens qualifiés présents pour gérer les évènements. Mais avec les choix qui ont été faits et le fait qu'il n'a pas été possible de transférer une partie de ces crédits sur la CVEC, il n'est pas possible de programmer des concerts dans la salle de musique actuelle. Il n'est pas acceptable de continuer à transférer toute une partie des sommes qui sont sur fonds propres de l'établissement sur le budget de la CVEC, taxe payée par les étudiants non boursiers pour contribuer à la vie étudiante. Du fait des difficultés à dépenser tous les crédits CVEC, on en arrive à diminuer certains fonds propres des services qui contribuent à la vie étudiante. M. BOCHE appelle à une discussion beaucoup plus approfondie sur cette thématique. Ce débat a également été relevé à la CFVU.

Pour l'ensemble de ces raisons, la FSU votera contre ce budget, à cause de cette austérité contrainte imposée par les tutelles mais également en raison des choix faits par l'établissement néfastes à la fois pour les personnels et les étudiants.

Le Président souhaite, tout d'abord, préciser que la baisse des dépenses ne correspond pas à une baisse des dépenses constatées mais à une baisse de la prévision des dépenses. En réalisant les 30 millions d'Euros inscrits par rapport aux dépenses réalisées en 2023, cela revient à une hausse des dépenses de fonctionnement de 11%. Il confirme par ailleurs que le déficit de personnels entraîne une baisse de la réalisation. C'est justement cette raison qui a poussé à la construction sincère du budget : on pourrait construire un budget selon lequel tous les postes sont pourvus mais ce serait un budget insincère. En sincérité, on est obligé de reconnaître qu'une partie des postes ne sera malheureusement pas pourvue. Concernant les crédits liés à la culture, le Président mentionne une lecture différente de celle décrite par M. BOCHE. Le Bouillon n'est pas une entité autonome et ne dispose par conséquent pas de fonds propres. Ces fonds correspondent à ceux de l'Université d'Orléans. Concernant la CVEC, il juge qu'il est dommage de disposer d'un budget CVEC conséquent et non utilisé alors qu'il pourrait servir au Bouillon. Le budget du Bouillon augmente par conséquent grâce au budget CVEC et il est à espérer que sa programmation augmente également. Pour le Président, la CVEC fait partie intégrante du budget, au même titre que tous les impôts, pour alimenter le fonctionnement des établissements publics.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet le budget initial 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	7
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	3
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	22
Contre :	3

→ **Vote du Conseil** : le budget initial 2024 est adopté.

3. Délibération relative à l'arborescence SIFAC

Le Président invite Mme LETORT, Vice-présidente déléguée aux moyens, à présenter le projet d'arborescence SIFAC 2024.

M. ALLAUME demande pourquoi la dénomination « ESPE » a été conservée sachant que les ESPE ont laissé la place aux INSPE.

Mme LETORT confirme une erreur d'appellation qui n'a pas été mise à jour. Elle propose de procéder à la correction dès l'an prochain.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet l'arborescence SIFAC 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	7
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'arborescence SIFAC 2024 est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération relative aux tarifs 2024

Le Président invite Mme LETORT, Vice-présidente déléguée aux moyens, à présenter le projet de tarifs 2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet les tarifs 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	7
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les tarifs 2024 sont adoptés à l'unanimité.

5. Présentation du bilan d'activités du Service de Santé Universitaire (SSU)

Le Président invite Mme BODUSSEAU, responsable des services administratifs du SSU, à présenter le bilan d'activité du SSU.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président rappelle que l'absence de médecin directeur depuis plusieurs années conduit Mme BODUSSEAU à piloter seule le service. Il remercie Mme BODUSSEAU pour son travail qui permet au service de bien fonctionner.

M. THANY demande si le SSU serait compétent pour réaliser des vaccins pour des enseignants-chercheurs qui seraient amenés à se rendre à l'étranger dans la cadre d'un déplacement professionnel.

Mme BODUSSEAU rappelle la signature d'une convention avec le CHU d'Orléans qui dispose d'un centre de dépistage des infections sexuellement transmissibles et du VIH (CeGIDD) pour remplir cette mission. Les étudiants connaissent très bien le service qui réalise de nombreuses vaccinations et n'a pas fait état de besoins supérieurs. Le réel besoin du service est celui de psychologues et médecin directeur.

M. NEDJAI rappelle que des vaccins sont demandés pour certains travaux à réaliser sur le terrain et demande si, pour ces cas bien précis, les étudiants doivent transiter par le SSU ou par le CHU. Il souhaite, par ailleurs, revenir sur l'évènement lors duquel un collègue a failli perdre la vie ainsi que sur l'absence constatée de défibrillateur dans le service.

Précisant que le positionnement des défibrillateurs relève davantage de la formation spécialisée du CSA que du Conseil d'Administration, le Président rappelle qu'un défibrillateur est positionné dans la zone où le collègue a fait son malaise au niveau du Bouillon et qu'un second défibrillateur est également accessible au Forum. Un travail est en cours par le service Hygiène et Sécurité pour en positionner davantage.

M. BOCHE confirme la présence d'un défibrillateur dans chaque Restaurant Universitaire.

Mme BODUSSEAU invite à ne pas confondre le service de Santé Universitaire et le service de médecine du travail. C'est la médecine du travail qui gère la vaccination des doctorants et post-doctorants. La vaccination du CeGIDD correspond au schéma vaccinal obligatoire. Elle précise que le service est un service de prévention et que Mme GUEDES, Responsable Hygiène et Sécurité, n'a pas préconisé que le service soit muni d'un défibrillateur. Elle ajoute avoir été heureuse de la présence des infirmières au moment du malaise car elles ont largement participé à sauver la vie du collègue.

Mme RUILIER précise qu'à ce jour l'Université d'Orléans est conforme à la réglementation en terme de positionnement et de nombre de défibrillateurs. Il n'est cependant pas écarté d'en ajouter davantage afin d'assurer une meilleure proximité et une cartographie est actuellement en cours d'élaboration.

M. REY fait le constat d'un grand nombre de consultations en médecine générale. Est-il possible de savoir si ces étudiants ont effectivement un médecin traitant, si le service pallie à l'absence de médecins traitants en ville ou si leur action est davantage liée à des consultations classiques d'étudiants ?

Mme BODUSSEAU précise qu'il n'y a aucun moyen de disposer de cette information mais qu'il arrive que les médecins du service pallient à l'absence de médecins généralistes, notamment pour des petites pathologies pas graves mais urgentes et pour lesquelles une ordonnance est nécessaire. Elle rappelle également que les soins non programmés permettent aux étudiants d'avoir un rendez-vous rapidement.

Le Président ajoute que l'enjeu du SSU en Service de Santé Etudiants (SSE) est de permettre au service d'être ouvert à l'ensemble des étudiants de la ville d'Orléans, ce qui engloberait donc à la fois l'université, les écoles. Ceci est déjà complexe à mettre en place pour les étudiants de l'Université et il sera donc compliqué de le déployer au-delà.

Le Président remercie Mme BODUSSEAU pour cette présentation.

6. Présentation du bilan d'activités du Service de Formation Continue (SeFCo)

Le Président invite Mme PROUST, Directrice du SeFCo, à présenter le bilan d'activités du SeFCo.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie Mme PROUST pour cette présentation dynamique.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme PARET précise que l'Université d'Orléans a quelque chose à défendre au niveau de l'accompagnement des Validations des Acquis de l'Expérience (VAE) et que cette dimension réflexive constitue un réel enjeu.

Mme PROUST signale que l'Université de Tours a d'ailleurs déjà bien mis en place les choses et que l'Université d'Orléans reste un peu en retrait en proposant des tarifs bas, loin de la moyenne nationale. Elle ajoute la nécessité d'un outil de la gestion du client qu'il devient indispensable de déployer.

Concernant les recrutements, M. THANY évoque sa participation à des recrutements de catégorie C et considère que l'Université doit réagir pour solutionner la question des recrutements de personnels surqualifiés sur des postes de catégories C.

Le Président signale que la réforme des grilles des contractuels est en cours et espère qu'elle permettra de répondre au problème de recrutement. Il ajoute que la rémunération ne fait pas tout, que le marché de l'emploi est très tendu et que les collègues choisissent l'ensemble de ce qui fait la journée de travail (ambiance, congés...) pour faire leur choix.

Répondant à l'interrogation de M. NEDJAI sur la planification des rencontres avec les directions de composante, Mme PROUST précise que des rencontres ont déjà été planifiées avec les directeurs de composantes, sauf pour l'INSPE et l'UFR LLSH.

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

7. Délibération relative à la programmation 2024 des actions financées par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Le Président invite M. MOAL, Vice-président délégué à la « Vie des Campus » à présenter la programmation 2024 des actions financées par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme OULD interroge sur le statut des préparatoires. Elle précise se trouver en difficulté face à une réponse négative de l'appel à projets et s'interroge sur les raisons qui ont conduit à ce rejet. Contrairement aux autres années, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) s'est appuyé sur une circulaire du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) stipulant que les projets ne peuvent être portés que par l'Université.

M. MOAL précise qu'il ne s'agit pas de la même commission CVEC. La question de ce jour porte sur la contribution de l'Université, contrairement à celle décrite par Mme OULD qui concerne la commission portée par le CROUS de manière régionale. Les règles ont effectivement changé à ce niveau et l'Université d'Orléans n'a malheureusement aucun recours possible. Il suggère à Mme OULD de déposer un futur projet auprès de l'Université d'Orléans et de ses services et propose d'en discuter en marge de la séance au moment de la négociation des conventions-cadre. M MOAL rappelle que les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) sont des filières d'enseignement supérieur hébergées dans les lycées.

Mme OULD remercie M. MOAL pour cette information qui va permettre de faciliter la compréhension des étudiants sur ce sujet.

Le Président soumet la programmation 2024 des actions financées par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	4
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la programmation 2024 des actions financées par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie M. MOAL pour cette présentation et salue le fait qu'il s'agisse de la première fois que ce vote ait lieu en décembre et non en janvier ou mars de l'année suivante.

8. Délibération relative aux éléments réglementaires dans le cadre de la campagne Parcoursup 2024

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Universitaire à présenter le projet relatif aux éléments réglementaires dans le cadre de la campagne Parcoursup 2024.

M. RINGUEDE met en lumière deux modifications concernant les capacités d'accueil (CAL) de « sciences du langage » et « histoire » qui ont respectivement été annoncées à 80 et 120 étudiants maximum et que le Conseil de gestion de l'UFR LLSH et les équipes pédagogiques souhaitent rehausser à 100 et 140 étudiants maximum. M. RINGUEDE signale un changement de paradigme en LLSH avec un passage d'un système de portails à deux disciplines à un système de licences disciplinaires qui impliquera le choix d'une mineure pour l'étudiant. L'étudiant pourra accéder ensuite aussi bien à la L2 de sa discipline majeure qu'à la L2 de sa discipline mineure. Discipline majeure et mineure pourront être interverties au second semestre. Afin de définir les CAL de la nouvelle offre de l'UFR LLSH, il n'est donc pas possible de partir des capacités de l'an dernier pour définir celles de cette année. Un travail a été réalisé pour dresser un bilan Parcoursup, ainsi qu'une analyse des effectifs de L2 pour arriver à définir ces CAL. M. RINGUEDE considère certaines CAL comme un peu élevées et un bilan sera dressé afin de pouvoir les ajuster pour la rentrée prochaine.

La deuxième modification intervenue en séance concerne les critères généraux et plus particulièrement l'examen des vœux sur la Licence « droit général » à Bourges et Châteauroux avec des pourcentages de 50 et 10 qui ont été réévalués à 50 et 0. Ces éléments réglementaires ont été présentés à la CFVU et ont fait l'objet de 12 voix pour et de 12 abstentions. M. RINGUEDE précise que ceci est lié au fait que les élus étudiants se déclarent choqués par le fait que certains éléments de Parcoursup ne soient pas pris en compte par les commissions d'admission (motivation, projet professionnel...).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. THANY demande si ce point sera clairement précisé aux étudiants qui postulent sur les formations.

M. RINGUEDE rappelle que ces critères sont publics.

M. AUTISSIER demande si la question se pose au vu du timing d'arrivée du campus Madeleine.

M. RINGUEDE précise que les capacités ont été adaptées en fonction de contraintes pédagogiques propres aux formations et n'ont en aucune façon été décidées en fonction de contraintes bâtementaires.

Le Président signale qu'il n'est pas question de conditionner le nombre de places à la disponibilité des locaux ou à une problématique de livraison des locaux.

Le Président soumet les éléments réglementaires dans le cadre de la campagne Parcoursup 2024 ainsi corrigés au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	4
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	3
Votants :	17
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les éléments réglementaires dans le cadre de la campagne Parcoursup 2024 sont adoptés.

9. Délibération portant attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et d'Initiatives Étudiantes (FSDIE)

Le Président invite M. RINGUEDE à présenter le projet d'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et d'Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. AUTISSIER précise qu'une association a fait remonter que certaines subventions avaient été refusées avant même la réunion de la commission d'attribution pour des motifs qui semblent incompréhensibles.

M. RINGUEDE précise que certains dossiers n'ont pas pu être traités soit car ils sont arrivés hors délai, soit car les dossiers proposaient des caractéristiques éloignées des projets pouvant être financés sur le FSDIE, soit encore car les dossiers étaient proposés par des associations interdites de projets pour un an car elles n'ont jamais rendu leurs comptes.

Répondant à l'interrogation de M. HENRY sur la manière d'arriver à augmenter le budget FSDIE, M. MOAL précise que le budget de la CVEC a été construit de manière à rester assez prudent sur l'augmentation de la dotation du CROUS en partant de l'hypothèse de ne pas récupérer les 5% d'augmentation. Il espère que la dotation finale, qui sera notifiée en juillet, permettra de consacrer une part de la dotation FSDIE.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet d'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et d'Initiatives Étudiantes (FSDIE) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	4
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de Solidarité et d'Initiatives Étudiantes (FSDIE) est adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE VIE SCIENTIFIQUE

10. Délibération portant sur la modification du barème des indemnités en faveur des chercheurs étrangers invités

Le Président présente la modification du barème des indemnités en faveur des chercheurs étrangers invités.

Suite à cette présentation, le Président puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la modification du barème des indemnités en faveur des chercheurs étrangers invités au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	4
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification du barème des indemnités en faveur des chercheurs étrangers invités est adoptée à l'unanimité.

11. Délibération relative à l'attribution de subventions aux colloques 2024

Le Président présente le projet d'attribution de subventions aux colloques 2024.

Suite à cette présentation, le Président puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet l'attribution de subventions aux colloques 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	4
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'attribution de subventions aux colloques 2024 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h46.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND